



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2024-040	MODIFICATION DES COMMISSIONS URBANISME ET SCOLAIRE/JEUNESSE
---------------------	-------------------	--

Session du :	2ème trimestre 2024
Séance du :	27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le vingt-et-un mai, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Philippe LANGANNÉ

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Isabelle RAVIER		X	Mme Christine PEPIN
Karine FALCONNAT	X			Isabelle PACHECO	X		
Ludovic MONDONGO		X	Philippe LANGANNÉ	Jérôme CHAMOSSET		X	
Fabienne DREME	X			Nathalie DAVIET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Guillemette RIVOIRE		X	
Carole BERNIGAUD	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Éric FRULLINO	X			Grégoire BALLANSAT		X	M. Éric FRULLINO
Yolande BAUDIN	X			Luc DUBOIS	X		
Philippe LANGANNE	X			Jean-Marc STEDILE		X	
Gérard FLUTTAZ	X			Sophie FORNUTO		X	M. Luc DUBOIS
Jean-Claude PERCEVAL	X			Séverine CARTIER	X		
Christine PEPIN	X			Corinne BRUCHE	X		
Alain GIMENEZ	X			David DEVULDER		X	Mme Corinne BRUCHE
Roger DALLEVET		X	M. Pierre AGERON	Marina RABATEL	X		
Pierre AGERON	X						

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2020-29 du 26 mai 2020 portant création de deux commissions municipales (appel d'offres et urbanisme)

VU la délibération n°2020-57 du 16 juillet 2020 portant création de la commissions scolaire-jeunesse,

VU la délibération n°2024-28 du 29 avril 2024 portant installation de Madame Marina RABATEL en qualité de conseillère municipale,

VU la candidature de Madame Marina RABATEL pour intégrer les commissions scolaire/jeunesse et urbanisme à la suite de son installation au conseil municipal du 29 avril 2024,



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2024-040	MODIFICATION DES COMMISSIONS URBANISME ET SCOLAIRE/JEUNESSE
---------------------	-------------------	--

CONSIDERANT qu'il n'y a pas lieu de procéder à un vote et que la nomination prend effet immédiatement conformément à l'article L. 2121-21 CGCT,

ENTENDU le rapport de M. le Maire, selon lequel :

L'article L 2121-22 du CGCT permet au conseil municipal de constituer des commissions composées de conseillers municipaux afin de préparer et d'instruire les dossiers qui devront être délibérés par le Conseil municipal (elles n'ont qu'un pouvoir consultatif).

Les commissions peuvent être formées au cours de chaque séance du conseil municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat.

Le conseil municipal peut fixer librement le nombre de membres et peut créer en parallèle des comités consultatifs comprenant des habitants ou représentants d'associations.

En cours de mandat des élus peuvent souhaiter :

- poursuivre leur engagement dans une commission dont ils étaient déjà membre ou se retirer de celle-ci,
- s'engager dans d'autres commissions ou pas,
- intégrer une commission s'ils intègrent le conseil municipal en cours de mandat.

Marina RABATEL a fait part, à la suite de son installation au conseil municipal du 29 avril 2024, de son souhait de s'impliquer dans les deux commissions suivantes :

- Scolaire et jeunesse
- Urbanisme.





REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2024-040	MODIFICATION DES COMMISSIONS URBANISME ET SCOLAIRE/JEUNESSE
--------------	------------	--

➤ **Il est proposé au Conseil Municipal :**

De procéder à l'élection de Marina RABATEL dans ces deux commissions et de compléter les listes établies initialement le 26 mai 2020 pour la commission urbanisme et le 16 juillet 2020 pour la commission scolaire et jeunesse

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	25	Majorité absolue	13
	POUR(S)	CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
	25	0		0	

ADOpte cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.



Le MAIRE
Yvan SONNERAT

Le secrétaire de séance
Philippe LANGANNÉ

Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le :

30/05/2024

De sa mise en ligne le :

30/05/2024

Mairie de Sillingy